



4^e Fête de l'arbre

Concours photo « Racines »

Règlements amateurs



ARTICLE 1 - PRÉSENTATION DU CONCOURS

Afin de sensibiliser les habitants du territoire Bruche Piémont¹ à la richesse de leur patrimoine naturel local et plus particulièrement aux interactions entre les arbres, la **Maison de la Nature Bruche Piémont** organise, dans le cadre de la **Fête de l'arbre 2025** un concours photo intitulé « **Racines** ».

ARTICLE 2 - COMITÉ D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé de salariés et de bénévoles de la Maison de la Nature Bruche Piémont. Il est chargé de la mise en œuvre de toutes les étapes du concours. Le comité d'organisation recherchera différents canaux de diffusion (presse, expositions, mise en ligne, catalogue des patrimoines naturels...) en vue de valoriser les œuvres présentées et de sensibiliser à la richesse du patrimoine naturel du territoire. Il sélectionnera un maximum de 20 clichés pour les exposer lors de la fête.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation est libre, gratuite et ouverte à tous les photographes **amateurs**. Le dépôt des clichés (deux clichés par participant maximum) accompagné du talon descriptif devra s'effectuer à l'adresse concours-photo@mnbruchepiemont.org avant le **4 octobre 2025**.

La participation au concours s'effectue par envoi du fichier numérique, du talon avec les références de l'auteur et de sa photographie (nom, titre et lieu de prise de vue). **En participant, l'auteur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le présent règlement. Il déclare être l'auteur de la photographie. Toute photo suspectée de provenir d'internet ou d'autres banques de données sera immédiatement disqualifiée.** Pour la participation des mineurs, une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur), comprenant ses coordonnées de contact, est demandée.

ARTICLE 4 - NATURE DES PHOTOGRAPHIES

Les clichés devront émaner du territoire Bruche Piémont¹ et témoigner de la beauté et de l'intérêt du patrimoine arboré. Les photographies devront être au format numérique TIFF, JPEG ou PNG ; en 16/9 ou 4/3 exclusivement et d'une définition minimale de 200 dpi.

N'importe quel matériel photo est utilisable, tant qu'il remplit les critères énoncés précédemment. La fiche signalétique renseignée au moment du dépôt du cliché devra être remplie intégralement.

¹ Communautés de communes de la Vallée de la Bruche, de la Région de Molsheim-Mutzig, du Kochersberg-Ackerland, des Portes de Rosheim, du Pays de Sainte Odile et Mossig-Vignoble.

ARTICLE 5 – SÉLECTION DES CLICHÉS ET EXPOSITION

Une présélection sera effectuée par la Maison de la Nature Bruche Piémont et ses partenaires, selon des critères de technicité, de message associé au cliché, et de respect de la thématique.

Les 20 clichés présélectionnés seront imprimés en 20x30 cm puis exposés à la salle polyvalente d'Oberhaslach le 19 octobre 2025, dans le cadre de la Fête de l'arbre.

Les auteurs des clichés sélectionnés pourront récupérer leurs tirages à l'issue de l'événement.

Un vote du public sera mis en place durant l'exposition (le 19/10/2025 de 10 h à 17 h 30 à la salle polyvalente d'Oberhaslach).

ARTICLE 6 - PRIX

Le cliché bénéficiant du plus grand nombre de points de la part des visiteurs de la Fête de l'arbre bénéficiera d'un prix qui sera remis à la fin de l'événement (vers 18 h le 19 octobre 2025).

En cas d'égalité de points entre plusieurs clichés, un nouveau vote du jury (par choix unique) sera mis en place pour départager ces derniers.

ARTICLE 7 - PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront publiés dans la presse ainsi que sur le site web et les réseaux sociaux de la Maison de la Nature Bruche Piémont.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Les auteurs restent propriétaires et responsables des droits liés à leurs œuvres.

Ils acceptent que leurs productions puissent être diffusées de manière désintéressée dans le cadre du présent règlement ainsi que pour toute autre publication visant à la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel par la Maison de la Nature Bruche Piémont.

Toutes les photos téléchargées serviront également à la création d'une base de données d'images. Les clichés contenus dans la base y seront totalement anonymisés. Cette base de données n'aura pas vocation à être diffusée dans le public, et servira uniquement dans un but de recherche et de statistiques par les organismes locaux.

Maison de la Nature Bruche Piémont

24 rue du Nideck 67280 OBERHASLACH

[contact@mnbruchepiemon.org](mailto:contact@mnbruchepiemont.org)

06 76 84 34 53

Nous sommes sur Facebook : [@maisondelanaturebruchepiemont](https://www.facebook.com/maisondelanaturebruchepiemont)